

26 fév 2014 -14:41

## Pandas, éléphants, ours polaires : tous sont protégés par la Convention CITES

Depuis dimanche dernier, le parc de Pairi Daïza accueille deux pandas, arrivés de Chine munis de leur permis d'importation CITES. Mais connaissez-vous cette Convention qui traite du commerce international des espèces menacées ? Ce lundi 3 mars, CITES fêtera ses trente ans d'application en Belgique.

Le 3 mars, Journée Internationale de la faune et de la flore sauvages, un colloque organisé au Museum des Sciences Naturelles, rassemblera scientifiques, douaniers, représentants d'ONG ou encore éleveurs d'espèces menacées afin de dresser le bilan de l'application de la Convention CITES dans notre pays.

Le commerce des espèces emblématiques comme l'éléphant ou l'ours polaire suscite bien des polémiques. Faut-il viser une interdiction totale de la chasse (il est interdit de chasser l'éléphant dans la plupart des pays africains) ou contrôler la chasse via un tourisme durable (comme ce pourrait être le cas pour l'ours polaire) ? La réponse n'est pas toujours aussi simple qu'il n'y paraît. L'exemple de l'aquaculture de l'esturgeon démontre que le commerce peut aussi être un moyen de survie pour des espèces en danger. Alors que faut-il en penser ? Venez-vous faire une idée !

Le programme de la journée est joint en annexe.

La Ministre fédérale compétente pour la Convention CITES ouvrira les travaux du colloque dès 9h15.

### Informations pour la presse

L'accueil des journalistes est prévu de 8h45 à 9h15.

Un dossier rassemblant toutes les interventions des orateurs est disponible.

Personne de contact : Joëlle Smeets

Tel : 0474 498 441 / E-mail : joelle.smeets@health.fgov.be

CITES offre une protection à plus de 34.000 espèces d'animaux et de plantes. Les produits dérivés et les parties d'animaux et plantes tels que peaux, viande, œufs, ..., tombent sous le champ de la Convention CITES. Pour certaines espèces, le commerce est totalement interdit. D'autres espèces peuvent, sous certaines conditions, être commercialisées. Plus d'informations sur [www.cites.org](http://www.cites.org).

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Jan Eyckmans  
Chef du Service Communication externe &  
Porte-parole  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@health.belgium.be](mailto:jan.eyckmans@health.belgium.be)

Heleen Vandenberghe  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 96 91  
+32 486 12 67 98  
[heleen.vandenberghe@health.fgov.be](mailto:heleen.vandenberghe@health.fgov.be)